

N/REF : 3/06/2026 17H16 C:000039 I:02388
V/REF : AC/C48067
V/Email reçu le Mercredi 03/06/2026 à 17H16

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CLT
IMMEUBLE : CLOTEAUX -CLT
7 A 12, SQUARE DES CLOTEAUX
.
35200 RENNES

Rennes, le 23 Juillet 2026

Référence Marché: 024054-PBS-003

LOCALISATION : 7 SQUARE DES CLOTEAUX - PASS CHANTIER AU 07/07
LOGEMENT N° 003301, PORTE N°91, 9° ÉTAGE, TYPE 5

MOTIF : (CLT - 01 - 07)
AT.DIAG GAZ AC DELIV + TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ DU RÉSEAU GAZ SUITE
DIAGNOSTIC SI BESOIN

Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 16/07
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DE LA TUYAUTERIE GAZ
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DES ORGANES DE COUPURE GAZ
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DES VOLUMES, OUVRANTS, AÉRATIONS,
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS
DIAGNOSTIC QUALIGAZ
OBTURATION ROAI
CERTIFICATION QUALIGAZ
NETTOYAGE CHANTIER
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste à souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL176-Obturation bouchon gaz	1	41,16	41,16
1,00	PBL178-Attest.diagn.gaz locat./+QUALIGAZ	1	123,50	123,50
TOTAL H.T.				164,66
T.V.A. a 10,00%				16,46
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>181,12</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.